

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 16 novembre 2007**

CG 07/4<sup>ème</sup>/I-01

**CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2007**

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°2 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, adopté par la commission de surveillance de l'établissement lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

L'équilibre général de ce projet s'établit à **385,63 €**. Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail des diverses opérations.

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES

Compte 003	– Excédent prévisionnel d'investissement.....	385,63 €
	<b>Total des dépenses.....</b>	<b>385,63 €</b>

RECETTES

Compte 21	– Immobilisations corporelles.....	385,63 €
	<b>Total des recettes.....</b>	<b>385,63 €</b>

**B – SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES .GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure

Compte 613	– Locations.....	-385,63 €
Compte 675	– Valeur comptable d'éléments d'actifs cédés.....	385,63 €
	<b>Total des dépenses.....</b>	<b>0 €</b>

RECETTES: sans changement

\* \* \*

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n°2 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2007, tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance du 1er octobre 2007,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2007 du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille qui s'équilibre à 385,63 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,